

## Arrêté d'Institution de Joseph-Alexis Braux comme instituteur à Tramont-Saint-André (Meurthe).

**Numéro d'inventaire** : 1979.00151

**Auteur(s)** : France. Ministère de l'Instruction publique

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Ministère de l'Instruction publique (Paris)

**Période de création** : 2e quart 19e siècle

**Date de création** : 1844

**Description** : Imprimé administratif à en-tête du Ministère de l'Instruction publique, complété à la main à l'encre noire. Cadre ornemental. Timbre à sec de l'Université de France. Impression recto verso. Trace de pliure centrale.

**Mesures** : hauteur : 245 mm ; largeur : 370 mm

**Notes** : Au recto: Arrêté de nomination daté du 1er Avril 1844 et signé de Villemain, Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; Grand-Maître de l'Université. Au nom du Roi. Au verso: Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul certifie que le sieur Braux a prêté le serment prescrit par les lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

**Mots-clés** : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Nom de la commune** : Tramont-Saint-André

**Nom du département** : Meurthe-et-Moselle

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages (recto-verso)

UNIVERSITÉ  
DE FRANCE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION  
PRIMAIRE.

## ARRÊTÉ D'INSTITUTION.

Au nom du Roi.

NOUS, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Grand Maître de l'Université;

Vu l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, concernant l'instruction primaire, et l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année;

Vu l'arrêté par lequel le comité supérieur d'Épail département d'Orne a nommé le sieur Braus instituteur primaire de la commune d'Arrouant P. Audin canton d'Écouvilly

Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements sur l'instruction primaire ont été remplies,

AVONS INSTITUÉ, conformément à la loi, le sieur Braus, Joseph Augustin instituteur de ladite commune, pour y tenir une école primaire élémentaire.

Il sera procédé publiquement, par un membre du comité supérieur ou par un délégué de ce comité, à l'installation dudit instituteur et à la réception du serment qu'il doit prêter, aux termes des lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mention de la prestation du serment sera faite au procès-verbal des séances du comité en présence duquel elle aura lieu, ainsi qu'à la suite du présent arrêté d'institution. M. le Recteur de l'Académie d'Orléans est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Avril 1841.

Le Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique  
exerçant les fonctions de Chancelier,

Signé: Houdry

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,  
Grand Maître de l'Université,

Signé: Allemain

Par le Ministre:

Le Conseiller Secrétaire du Conseil royal de l'Instruction publique,

Signé: M. Guérin

Pour ampliation:  
Le Chef du Secrétariat,

A. Jaton

Le soussigné  
/ 151